



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2020

n° 26-2020

BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **VENDREDI 16 OCTOBRE 2020 à 16h30 heures à SAINT-LO** au pôle hippique, par convocation du 9 octobre 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Le secrétaire de séance est Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. André DENOT	Conseiller départemental
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de Saint-Lô

BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical N°10-2020 du 4 mars 2020 qui a voté le budget primitif 2020 ;

Vu la délibération du Comité syndical N°17-2020 du 26 juin 2020 qui a voté la décision modificative N°1 ;

Vu le rapport de séance du 16 octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

VOTE favorablement la décision modificative N°2 du budget 2020 comme suit :

En section de fonctionnement :

Chapitre 65– Autres charges de gestion courantes Article 657 subvention de fonctionnement versées	+ 600,00
Chapitre 022 – dépenses imprévues	- 600,00
TOTAL	0,00

En section d'investissement :

Chapitre 21– immobilisations corporelles	+ 200 000,00
Chapitre 23 – immobilisations en cours	- 200 000,00
TOTAL	0,00

Le détail des mouvements est joint en annexe.



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Denot', with a horizontal line underneath it.

André DENOT

Annexe 2 - décision modificative n°2 de l'exercice 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM2
011	Charges à caractère général	1 151 700,00	0,00
012	Charges de personnel	1 031 215,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	600,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 483,50	-600,00
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	734 313,85	0,00
	Total	3 037 712,35	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM2
002	Résultat reporté	515 485,66	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	601 620,00	0,00
74	Dotations et participations	921 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courantes	298 370,00	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	701 236,69	0,00
	Total	3 037 712,35	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM2
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 959,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	105 992,00	200 000,00
23	Immobilisations en cours	845 944,00	-200 000,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	701 236,69	0,00
	Total	1 658 131,69	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM2
001	Solde d'exécution reporté	293 817,95	0,00
13	Subventions d'investissement	580 000,00	0,00
021	Virement à la section de fonctionnement	50 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	734 313,85	0,00
	Total	1 658 131,80	0,00